



**Le SIS Franches-Montagnes Ouest est là pour vous! Jour et nuit...**

**120 femmes et hommes, tous bénévoles, assurent la sécurité de la population de l'ouest des Franches-Montagnes. Disponibles de jour comme de nuit, ces volontaires composent l'unique organisme à disposition de la population qui soit mobilisable dans les 5 minutes. Feu, inondations, pollution, secours technique: les missions des sapeurs-pompiers sont multiples et exigeantes. Elles sont aussi toujours plus complexes. Portrait du Service d'Incendie et de Secours Franches-Montagnes Ouest.**

Une nouvelle loi cantonale sur les Services d'incendie et de secours entrainé en vigueur en 2002. Celle-ci préconisant le regroupement des différents corps de sapeurs-pompiers jurassiens, six communes du plateau franc-montagnard ont alors entamé les démarches pour fusionner leurs services de défense, aboutissant, en 2004 à la création du SIS Franches-Montagnes Ouest (SIS-FMO).

Placés sous un commandement unique et sous l'égide d'une autorité de surveillance composée de conseillers communaux des communes membres, les pompiers de La Chaux-des-Breuleux, des Bois, des Breuleux, du Noirmont, de Muriaux et du Peuchapatte ont ainsi regroupé leurs forces.

Démarches politiques, démarches administratives ou réorganisation des systèmes et des groupes d'alarme ont nécessité d'innombrables séances de coordination, aucun modèle ne permettant de s'inspirer d'une structure similaire existante.

A l'heure actuelle, ce sont donc quelque 120 femmes et hommes, 5 véhicules et du matériel d'intervention qui sont à disposition des citoyens pour tous les cas d'urgence.

Certes, la mise en place n'a pas été facile. Si, d'emblée, la nécessité de conserver des détachements d'intervention dans chaque commune s'est faite jour, il a fallu du temps pour harmoniser les différentes pratiques locales.

Le système d'alarme a lui aussi dû subir de nombreuses modifications au fil du temps. Pour les sapeurs-pompiers, il s'agit en effet d'arriver sur l'événement signalé

(mais dont la situation réelle n'est pas toujours connue précisément) en un minimum de temps, avec les moyens et les effectifs nécessaires.

### **Organisation**

Pour cela, outre les intervenants locaux, placés sous la responsabilité d'un chef de détachement local, le SIS-FMO dispose d'un groupe de premiers secours régional, composé de sapeurs-pompiers particulièrement formés et provenant de toutes les communes.

Ce groupe régional, intervenant sur certains types d'alarmes, permet d'assurer la présence sur les lieux de moyens d'extinction, de matériel et de porteurs d'appareils de protection de la respiration, indispensables dans la stratégie d'intervention actuelle (on va chercher le feu à l'intérieur du bâtiment...). Il s'agit donc d'une réelle collaboration au sein même du SIS.

Il existe deux types de tactiques d'intervention: défensive et offensive. Le SIS-FMO a opté pour la deuxième. Cela signifie que, si on veut réduire les possibilités d'extension d'un sinistre, il faut arriver sur les lieux avec les possibilités de le faire. Cela peut aussi vouloir dire que plusieurs moyens et un effectif important peuvent se déplacer pour une alarme qui s'avère moins grave que signalé. Mieux vaut toutefois anticiper que de devoir envisager une montée en puissance après coup.

### **Formation et service de piquet**

Après une formation de base, les nouveaux sapeurs-pompiers sont incorporés au SIS. Selon leur motivation et leur disponibilité, ils peuvent ensuite suivre des cours cantonaux, voire fédéraux.

Les pompiers du SIS FMO effectuent au minimum 6 exercices par année. Pour les spécialistes et les membres des groupes de premier secours, ce nombre peut doubler.

Les intervenants sont alarmés par téléphone par la centrale de la police cantonale en fonction d'un schéma de mobilisation basé sur le type d'intervention à effectuer. Le SIS-FMO ne dispose d'aucun tournus du service de piquet: ses membres sont en fait tous mobilisables en tout temps.

### **Les succès et les soucis**

Après une période d'adaptation, le SIS a trouvé son rythme de croisière. Les avantages d'un tel regroupement sont multiples: plus grand effectif disponible, plus de véhicules, formation commune et échange entre les divers détachement locaux. Les soucis ne manquent pas non plus. La loi sur les SIS de 2002, telle qu'elle a été adoptée par le Parlement, ne permet pas de couvrir les frais engendrés par les SIS. En effet, la taxe d'exemption payée par les citoyens non incorporés représente la seule entrée financière des SIS (les sapeurs-pompiers ne bénéficiant par ailleurs d'aucune assurance pour perte de gain). Or, le plafonnement de cette taxe, ainsi que la réduction de l'âge d'incorporation, ont amputé les SIS d'environ un tiers de leurs revenus, les faisant ainsi basculer dans un déficit chronique compensé par les communes. Il est à noter qu'un groupe de travail élabore actuellement une révision de cette loi, qui devrait permettre, à terme, aux SIS de s'autofinancer.

L'autre préoccupation majeure est celle de la disponibilité des sapeurs-pompiers, surtout en journée. En effet, outre une certaine baisse générale de l'altruisme, on doit souvent déplorer la difficulté qu'ont nombre de pompiers à se libérer de leurs obligations professionnelles pour se rendre à l'intervention ou suivre des cours de formation. Si l'on peut comprendre une certaine réticence face à l'absence

momentanée de collaborateurs, on peut aussi souhaiter que l'engagement citoyen des entreprises soit reconnu à sa juste valeur, à l'image des pompiers qui, la plupart du temps, sacrifient leurs loisirs pour leurs concitoyens.

Sans compter qu'un jour où l'autre, chaque entreprise pourrait elle-même bénéficier du fait qu'une autre maison permette à son personnel de quitter le travail pour sauvegarder ses outils de production.

L'évolution d'une société se mesure aussi à sa capacité à protéger sa population et à s'en donner les moyens. Vos sapeurs-pompiers, eux, le font déjà...

Pour tout renseignement ou complément, vous pouvez vous adresser à Paul Jodry, responsable local (032 954 15 52) ou à Michael Werder, commandant du SIS (032 961 13 88).